

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1013

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue à **huis clos** le **10 août 2020** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :            Monsieur Fernand Brousseau            Conseiller no 5

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 2020-08-140**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré par décret l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de tenir la séance à huis clos.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2020-08-141**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Octroi de contrat pour la réfection du rang et de la route de la Plaine
4. Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux (laboratoire) / Réfection du rang et de la route de la Plaine
5. Demande de soutien financier / Dystrophie musculaire Canada
6. Semaine de la municipalité / Parution dans le Peuple de Lotbinière
7. Demande d'appui et de collaboration pour le projet « Gestion des eaux pluviales » / OBV du Chêne
8. Demande de permis / 262 rue Principale (point reporté)
9. Période de questions (sur les points susmentionnés)
10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 août 2020 et de notifier l'avis de convocation tel que requis par le Code municipal.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1014

**3. OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU RANG ET DE LA ROUTE DE LA PLAINE**

**RÉSOLUTION 2020-08-142**

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du Québec le 13 juillet 2020 (résolution 2020-04-067);

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une offre était prévue pour le jeudi 6 août à 13h00, moment auquel la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE les résultats d'ouverture de soumissions sont les suivants (taxes incluses) :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE (OPTION 1)</b>	<b>PRIX DE LA SOUMISSION</b>
Construction B.M.L, Division de Sintra inc.	275 221,69\$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	279 646,56\$
Les Excavations Ste-Croix inc.	264 941,52\$
Construction Lemay inc.	279 999,43\$
<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE (OPTION 2)</b>	<b>PRIX DE LA SOUMISSION</b>
Construction B.M.L, Division de Sintra inc.	689 814,73\$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	724 266,67\$
Les Excavations Ste-Croix inc.	691 193,99\$
Construction Lemay inc.	724 060,93\$

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière mandaté pour la réalisation des plans et devis pour ces travaux, a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues et confirme qu'elles sont toutes conformes;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une vérification approfondie des fonds disponibles cette année pour la réalisation des travaux et que l'étude démontre des fonds disponibles suffisants pour la réalisation des travaux de l'option 2;

ATTENDU QUE le prix du plus bas soumissionnaire revient à près de 630 000\$ après taxes nettes ce qui laisse une marge de manœuvre à la Municipalité pour autre imprévu selon les vérifications;

ATTENDU QUE parmi les critères de décision du Conseil pour déterminer l'option à choisir, il y a notamment les suivants :

- Tarif préférentiel du bitume par rapport aux années précédentes;
- Économie d'échelle du chantier;
- Économie sur la décontamination de la section du rang de la Plaine;
- Économie sur la gestion administrative.

ATTENDU tous ces critères pris en compte et, principalement, les fonds disponibles nécessaires à la réalisation des travaux;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'opter pour l'option 2 et d'octroyer le contrat à Construction B.M.L inc. Division de Sintra pour le montant de 599 969,32\$ avant taxes pour la réfection du rang et de la route de la Plaine.

**4. OCTROI DE CONTRAT LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE) / RÉFECTION DU RANG ET DE LA DE ROUTE DE LA PLAINE**

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1015

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**RÉSOLUTION 2020-08-143**

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à des travaux de réfection sur des sections du rang et de la route de la Plaine;

ATTENDU la nature et l'envergure des travaux qui nécessitent un contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour assurer un suivi de la qualité des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises spécialisées dans ce type de mandat;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une offre était prévue pour le jeudi 6 août à 11h00, moment auquel la Municipalité a procédé à l'enregistrement des résultats de soumissions suivants (avant taxes);

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE (OPTION 1)</b>	<b>PRIX DE LA SOUMISSION</b>
Laboratoire d'expertise du Québec inc. (LEQ)	6 940,00\$
Englobe Corp.	6 495,00\$
NVIRA	6 383,58\$
<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE (OPTION 2)</b>	<b>PRIX DE LA SOUMISSION</b>
Laboratoire d'expertise du Québec inc. (LEQ)	12 160,00\$
Englobe Corp.	11 794,00\$
NVIRA	11 453,14\$

ATTENDU QUE la Municipalité a choisi les travaux de réfection correspondant à l'option 2 et que par le fait même, ce sont les soumissions de l'option 2 qui sont à considérer;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'opter pour l'option 2 et d'octroyer le contrat à NVIRA pour le montant de 11 453,14\$ avant taxes pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre de la réfection du rang et de la route de la Plaine.

**5. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA**

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente au Conseil une demande de soutien financier reçu au cours de la semaine précédente de la part de Dystrophie musculaire Canada. Puisque la Municipalité a déjà soutenu financièrement l'organisme à la hauteur de 50,00\$ en février 2020 et qu'il y a habituellement de nombreuses demandes déposées à la Municipalité à l'automne, le Conseil décide de ne pas redonner à cet organisme pour l'année 2020 de prioriser le soutien financier à d'autres organismes locaux.

**6. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ / PEUPLE DE LOTBINIÈRE**

**RÉSOLUTION 2020-08-144**

ATTENDU QUE chaque année le Peuple de Lotbinière invite la Municipalité à participer à la semaine de la municipalité en achetant une parution pour cette édition;

ATTENDU QUE par les années passées, la Municipalité a répondu vouloir y paraître en autant que le Peuple de Lotbinière trouve suffisamment de commanditaires pour couvrir les frais engendrés par la parution et qu'il n'y aucun frais chargé à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1016

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de faire comme les années précédentes.

**7. DEMANDE D'APPUI ET DE COLLABORATION POUR LE PROJET « GESTION DES EAUX PLUVIALES » / OBV DU CHÊNE**

**RÉSOLUTION 2020-08-145**

ATTENDU QUE l'OBV du Chêne a déposé une demande d'appui et de collaboration à la Municipalité pour le projet « Gestion des eaux pluviales »;

ATTENDU QUE la collaboration demandée à la Municipalité correspond à une allocation d'une ressource humaine pendant un total estimé de 10 heures sur une période de trois années;

ATTENDU QUE le nombre d'heure est restreint et qu'il peut s'avérer utile pour la Municipalité et les citoyens de se sensibiliser à la gestion des eaux pluviales;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de répondre positivement à la demande d'appui et de collaboration de l'OBV du Chêne pour le projet « Gestion des eaux pluviales ».

**8. DEMANDE DE PERMIS / 262 RUE PRINCIPALE (POINT REPORTÉ)**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES POINTS SUSMENTIONNÉS)**

Aucune question.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2020-08-146**

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h49.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

\_\_\_\_\_  
Madame Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

